



DELIBERATION 2019-12

LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON ML. – M. CARABASSE P. – M. RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL Bruno - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON – Mme ESCRIG - M. VERNAY P.

Monsieur Benjamin LE BLEVEC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subventions de fonctionnement 2019 aux associations de la Commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2019. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

VOLET SPORTIF

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Académie J. Levinet	43	38	450,00 €	450,00 €	
Arc Lat'Védas 3M	108	21	700,00 €	700,00 €	
ASCL	1238	1124	10 450,00 €	10 450,00 €	
SJVBA	203	148	7 100,00 €	7 100,00 €	
Cyclo Tourisme	62	27	900,00 €	900,00 €	M. CLAMOUSE ne prend pas part au vote
Do Contact	24	24	370,00 €	400,00 €	
Ecole de Karaté	60	48	900,00 €	900,00 €	

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le 01/02/2019

Achat de SLO pour un montant de 4 000,00 €

ID : 034-213402704-20190201-12_2019-DE

Gym Club	221	121	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
La Spirale Védasienne	57	40	1 800,00 €	2 000,00 €	
Le Pignon Libre	47	17	900,00 €	900,00 €	
RCV	377	154	9 000,00 €	9 000,00 €	
ROV	236	124	6 300,00 €	6 300,00 €	
Tennis Club	417	272	1 100,00 €	1 100,00 €	+ Entretien des courts de tennis en terre battue pour un montant de 9 800,00 €
Védas Endurance	165	76	1 250,00 €	1 250,00 €	
Vélo Club	67	24	900,00 €	900,00 €	
Wildcats Flag Football	15	11	300,00 €	300,00 €	
TOTAL	/	/	/	46 650,00 €	

VOLET CULTUREL

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Art Chai	58	51	800,00 €	400,00 €	+ Aménagement de la future salle d'activité (salle des Granges), selon les souhaits de l'association
Club Taurin	25	25	2 200,00 €	2 500,00 €	
Gospel Giving Singers	57	17	450,00 €	450,00 €	
L'Ouvre-Boîtes	255	137	3 000,00 €	3 000,00 €	
Obliques	117	92	300,00 €	300,00 €	
TOTAL	/	/	/	6 650,00 €	

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du Projet	Nombre d'adhérents	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Bien Vivre à Roque Fraisse	26	23	0,00 €	500,00 €	
Comité de Jumelage	83	83	5 400,00 €	5 400,00 €	
Club Vendémiaire	100	100	1 700,00 €	1 700,00 €	
D'Aici d'Alai	96	23	300,00 €	300,00 €	
Entre Ciel et Mer	240	10	0,00 €	300,00 €	
Espoir pour un enfant	613	40	300,00 €	300,00 €	
FNACA	74	46	120,00 €	120,00 €	
La Prévention Routière	1285	0	180,00 €	180,00 €	
Syndicats des chasseurs	65	55	900,00 €	900,00 €	
TOTAL	/	/	/	9 700,00 €	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2019, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

